

LES PRESTATIONS POUR LES PROS DE L'IMMO

3

RAISONS DE CONFIER VOTRE COMMUNICATION DIGITALE À UNE PROFESSIONNELLE

- Vous **gagnez du temps** et pouvez vous consacrer à votre cœur de métier rémunérateur
- Vous vous assurez de **renvoyer une image professionnelle**, qui vous ressemble, inspirant confiance sur les réseaux sociaux
- Vous **tirez le meilleur parti** des réseaux sociaux : *notoriété, promotion des biens, recrutement de vendeurs, d'apporteurs d'affaires, de filleuls...*

Enchantée!

Moi, c'est Jennifer. Originaire de Béziers, j'ai **plus de 10 ans d'expérience en communication**. À travers mes postes successifs de Responsable communication et e-commerce, j'ai évolué dans différents secteurs d'activité : tourisme, prêt-à-porter, bien-être...

Depuis 2023, en tant que **Freelance**, je collabore avec un mandataire immobilier indépendant du réseau IAD sur Béziers. C'est cette expérience qui m'a permis de créer cette **offre de prestations 100% adaptée aux besoins, en communication digitale, des pros de l'immo**. Tout est adaptable pour une communication sur mesure, entièrement personnalisée, répondant à vos attentes : alors, discutons-en !

www.alosaka-communication.fr



ALOSAKA
Communication sur mesure



JENNIFER DESPOTS-LANAU

Consultante Communication Digitale Freelance

07.68.23.44.82

jennifer@alosaka-communication.fr

ABONNEMENTS MENSUELS

01 COMMUNITY MANAGEMENT - pour une com cohérente et efficace sans prise de tête

- **Accompagnement mensuel**

(pour 2 comptes maximum – mêmes publications sur les deux comptes)

=> 2 publications + 1 story par semaine

=> 2 publications + 1 story par semaine + 1 reel max par mois

=> 3 publications + 2 storys par semaine + 2 reels max par mois

=> Formule sur mesure

390€/mois

490€/mois

690€/mois

Sur devis

> Définition du planning éditorial mensuel

> Création et publication des différents formats selon le planning éditorial fixé

> Bilan mensuel ou trimestriel des performances (au choix)

NB : Prix indiqués si les photos et vidéos des biens immobiliers à valoriser sont fournies.

Prises de vue en supplément : 60€ par bien + frais de déplacement au-delà de 30km de Montblanc (photos et courtes vidéos)

- **Pack démarrage** (étape initiale obligatoire)

~~550€~~

OFFERT

pour un **engagement de 6 mois** sur un accompagnement mensuel avec prélèvement automatique

> Audit de l'existant (si applicable)

> Stratégie de contenus et planning éditorial

> Définition de la charte graphique selon votre personnalité, vos cibles et votre positionnement (1 proposition + 2 aller-retour correctifs)

> Création et/ou optimisation du compte

> Création et mise en place des storys à la une

> Invitations ciblées pour attirer les premiers followers

- **Suppléments**

Sur devis

Réponse aux messages et commentaires, recherche de partenariats, jeu concours, publicité, acquisition, formation...

*Prix indicatifs au 1er janvier 2025. TVA non applicable, art. 293B du CGI.

PRESTATIONS À LA CARTE

01 PACK DÉMARRAGE - pour construire des bases solides

- **Pack démarrage**

(pour un réseau social : Facebook ou Instagram au choix)

- > Audit de l'existant (si applicable)
- > Stratégie de contenus
- > Définition de la charte graphique selon votre personnalité, vos cibles et votre positionnement (1 proposition + 2 aller-retour correctifs)
- > Création de contenus personnalisés pour les 6 premières publications du Feed, publiées sur 3 semaines (2 aller-retour correctifs max)
- > Création et/ou optimisation du compte
- > Invitations ciblées pour attirer les premiers followers

350€

- **Option deuxième compte**

- > Création et/ou optimisation du deuxième compte (Facebook ou Instagram)
- > Paramétrage pour lier les comptes
- > Publication du même contenu que sur le premier compte

50€

- **Option "storys à la une" Instagram**

- => Jusqu'à 3 thématiques - 3 storys par thématique
- => Jusqu'à 5 thématiques - 3 storys par thématique

150€

190€

- > aide au choix des thématiques
- > création des icônes de couverture et des storys
- > publication et paramétrage



Parfait pour mettre en lumière les infos essentielles. Accessibles au premier coup d'oeil pour les followers et visiteurs.



*Prix indicatifs au 1er janvier 2025. TVA non applicable, art. 293B du CGI.

PRESTATIONS À LA CARTE

02 PACK AUTONOMIE - mise en main de vos réseaux sociaux

=> Suite à un pack démarrage

350€

> Formation de 3 heures max pour être autonome dans la gestion de vos comptes (bonnes pratiques, méthode, établir un planning éditorial, publier des storys, des publications et des réels, outils à connaître...)

> Création de 6 modèles Canva à utiliser et modifier par vos soins pour assurer la cohérence visuelle du compte

03 PACK MAISON - pour mettre en valeur vos biens

=> Suite à un pack démarrage

190€

=> Sans pack démarrage

290€

> Prise de photos et de courtes vidéos pour mettre en valeur le bien

> Retouche, montage

> Création d'une publication, d'un reel et d'une story (visuels + textes)

> Publication sur vos comptes si vous le souhaitez (2 maximum)

04 AUTRES PRESTATIONS - pour aller plus loin

• Community management

Sur devis

Réponse aux messages et commentaires, recherche de partenariats, jeu concours, publicité, acquisition, formation...

• Supports de communication

Sur devis

Flyers, cartes de visite, goodies, invitations, cartes de vœux, cartes de remerciement... et autres supports de communication selon besoin

*Prix indicatifs au 1er janvier 2025. TVA non applicable, art. 293B du CGI.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE (CGV)

1. Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) définissent les modalités selon lesquelles Alosaka Communication, micro-entreprise immatriculée sous le numéro de SIRET 95095472700018 et représentée par Mme Jennifer Despots-Lanau, propose ses services de prestations, conseils et formations en communication à destination des professionnels et des particuliers. Alosaka Communication est domiciliée au 4 rue du Roussillon, Montblanc (34290). Ces CGV s'appliquent à toutes les prestations fournies par l'entreprise, sauf disposition contraire convenue par écrit entre les parties.

2. Prestations

Les prestations offertes par Alosaka Communication sont définies sur le site officiel. Le détail des prestations (éléments inclus, délais estimés, livrables) est spécifié dans les devis personnalisés et propositions commerciales. Ces documents servent de base contractuelle à la collaboration. Toute modification ou prestation supplémentaire fera l'objet d'un devis additionnel, soumis à acceptation préalable par le client, et entraînera une facturation complémentaire.

3. Processus de collaboration

La collaboration débute par un entretien exploratoire permettant d'identifier les besoins spécifiques du client et de définir les contours du projet. Un devis personnalisé est établi et reste valable pour une durée de 30 jours. Ce document précise : les missions à réaliser, l'ensemble des éléments inclus et livrables, le tarif, les modalités de paiement, le nombre d'aller-retours correctifs inclus, les délais estimatifs de livraison, les éventuelles clauses spécifiques convenues entre les parties...

La validation du devis, matérialisée par sa signature avec la mention « Bon pour accord » et le versement de l'acompte prévu, marque le début officiel de la collaboration.

Si nécessaire, un document de cadrage reprenant les orientations et demandes validées sera établi avant le démarrage du projet. Ce document devra être signé par le client.

Pendant la réalisation du projet :

- Demandes supplémentaires ou changements d'orientation : ces modifications feront l'objet d'un devis complémentaire et entraîneront une facturation additionnelle.
- Communication proactive : les deux parties s'engagent à échanger régulièrement pour assurer le bon déroulement des prestations.

4. Tarifs et modalités de paiement

- Les prix sont exprimés en euros et sont nets de taxes (TVA non applicable, article 293B du CGI).
- Selon la nature des missions à mener, il existe différentes modalités de facturation : au projet, abonnement mensuel ou forfait.
- Les paiements s'effectuent par virement bancaire ou prélèvement.
- En cas de retard de paiement, le travail sera suspendu et des pénalités de retard correspondant à 10 % du montant total par mois seront appliquées.

Pour les facturations au projet, un acompte de 30% sera exigé à la signature et le solde à réception de la facture, sauf dispositions contraires spécifiées dans le devis. Pour les projets de longue durée, un échelonnement des paiements peut être convenu lors de la signature du devis.

Pour les abonnements mensuels. L'abonnement est payable en début de mois, pour le mois en cours. La mise en place d'un prélèvement automatique avec engagement de 6 ou 12 mois ouvre droit à une remise commerciale.

Si le paiement n'est pas reçu avant le 8 du mois en cours, les prestations du mois ne pourront être maintenues. Si le paiement parvient avant le 15 du mois, les prestations reprendront et seront assurées. Après cette date, les prestations ne pourront être maintenues et le paiement restera dû.

Pour les forfaits d'heures valables plusieurs mois. Forfait payable à l'avance, à la signature du devis.

Pour les forfaits mensuels d'heures. L'abonnement est payable sous forme de prélèvement automatique en début de mois pour le mois en cours. Les heures non utilisées par le client sur un mois sont perdues et ne peuvent être reportées sur les mois suivants. Si les demandes du client dépassent le temps choisi, alors un devis supplémentaire sera soumis à validation.

Particularités : Les prestations réalisées en collaboration avec d'autres freelances ou entreprises partenaires sont facturées directement par les prestataires concernés.

5. Délais de livraison

Les délais de livraison des prestations sont fournis à titre indicatif et ne constituent pas un engagement ferme, sauf mention contraire expressément convenue dans le devis ou un contrat.

En cas de retard imputable à Alosaka Communication, l'entreprise s'engage à informer le client dans les plus brefs délais et à définir, avec lui, un délai révisé.

Aucune indemnité ou compensation ne pourra être réclamée en cas de retard, sauf accord préalable mentionné dans le devis ou contrat.

6. Obligations du client

Le client s'engage à :

- Fournir en temps voulu toutes les informations, documents, et éléments nécessaires à la réalisation des prestations (informations, validations, textes, visuels, etc.).
- Respecter les échéances de validation et de paiement stipulées dans le devis ou le contrat.
- Prendre en compte les horaires de disponibilité de l'équipe d'Alosaka Communication : du lundi au vendredi, de 9h30 à 12h30 et de 14h30 à 17h00 et les périodes de congés dont le client aura été informé en amont.
- Les demandes urgentes, ne respectant pas un délai minimum de 3 jours ouvrés, pourront être refusées ou faire l'objet de la facturation d'un supplément.

En cas de retard dans la transmission des informations ou validations nécessaires, Alosaka Communication ne pourra être tenue responsable des éventuels décalages dans les livrables ou des coûts supplémentaires engendrés. Les prestations restent intégralement dues.

7. Responsabilité d'Alosaka Communication

Alosaka Communication s'engage à réaliser ses prestations avec professionnalisme et dans le respect des règles de l'art. Cependant, la responsabilité de l'entreprise ne saurait être engagée dans les cas suivants :

- Mauvaise utilisation ou interprétation des livrables par le client.
- Retards ou dysfonctionnements imputables au client (retard dans la validation, transmission d'informations incomplètes, etc.).
- Dommages indirects tels que perte de chiffre d'affaires, atteinte à l'image de marque ou tout autre préjudice immatériel.

En cas de collaboration avec des prestataires tiers (imprimeurs, développeurs web, photographes, etc.), Alosaka Communication n'est pas responsable des prestations ou défauts de ces tiers.

8. Propriété intellectuelle

Toutes les créations (contenus, documents, livrables) réalisées dans le cadre des prestations restent la propriété exclusive d'Alosaka Communication jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le client.

Après règlement complet, les droits d'exploitation sont cédés au client dans les limites définies par le devis ou contrat, sauf disposition contraire mentionnée explicitement. Exclusions :

- Les éléments non inclus dans le devis ou les propositions initiales restent la propriété d'Alosaka Communication.
- Toute réutilisation ou modification des livrables sans l'accord préalable de l'entreprise est interdite.

9. Confidentialité

Les deux parties s'engagent à maintenir la confidentialité des informations échangées dans le cadre de l'exécution des prestations.

- Cela inclut toutes les données techniques, commerciales, ou stratégiques transmises par l'une ou l'autre des parties.
- Cette obligation de confidentialité reste en vigueur pendant une durée de 2 ans après la fin de la collaboration.

Toute divulgation d'informations confidentielles nécessite l'accord écrit préalable de l'autre partie.

10. Force majeure

Alosaka Communication ne saurait être tenue responsable de tout retard ou inexécution dû à un cas de force majeure, tel que défini par l'article 1218 du Code civil, incluant notamment :

- Catastrophes naturelles,
- Conflits sociaux,
- Coupures d'énergie ou pannes majeures,
- Restrictions gouvernementales ou réglementaires.

En cas de force majeure, les délais d'exécution seront automatiquement prolongés pour une durée équivalente à celle de l'événement.

11. Règlement des litiges

En cas de différend concernant l'exécution des prestations ou l'interprétation des présentes CGV, les parties s'engagent à privilégier une résolution amiable.

Si aucun accord n'est trouvé, le litige sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du domicile d'Alosaka Communication.

12. Acceptation des CGV

La validation de tout devis ou bon de commande implique l'acceptation pleine et entière des présentes Conditions Générales de Vente.